

Les régimes de retraite à prestations cibles : caractéristiques et enjeux

Claudia Gagné

Professeure agrégée, Département de mathématiques et statistique

18 octobre 2019, Observatoire de la retraite

Université  de Montréal et du monde.

Renseignements sur la conférencière



- **Claudia Gagné, FICA, FSA, CFA, M.Sc.**
gagne@dms.umontreal.ca
 - Professeure agrégée en actuariat, Université de Montréal
 - Responsable du service de consultation en actuariat de l'Université de Montréal
 - Membre de comités de retraite et de comités de placements
-

Introduction

- Les régimes de retraite à prestations cibles constituent un sujet chaud !
 - Ont capté l'attention de tous les intervenants dans les dernières années
 - Objectif commun des intervenants (promoteurs, participants, organismes de surveillance)
 - Pérennité des régimes
 - Moyen identifié (conception de régimes) pour atteindre l'objectif :
 - Flexibilité des prestations
 - « Garanties » moindres

Plan de la présentation

- Contexte et éléments déclencheurs aux régimes à prestations cibles (PC)
- Évolution des régimes PC au Canada
- Fonctionnement et caractéristiques
- Conversion
- Administration, gestion de risques et gouvernance
- Conclusion

Contexte et éléments déclencheurs



- Au Canada, plus de 65% des participants actifs de RPA ont un régime à prestations déterminées
 - % secteur public ~ 90 %
 - % secteur privé ~ 40 %

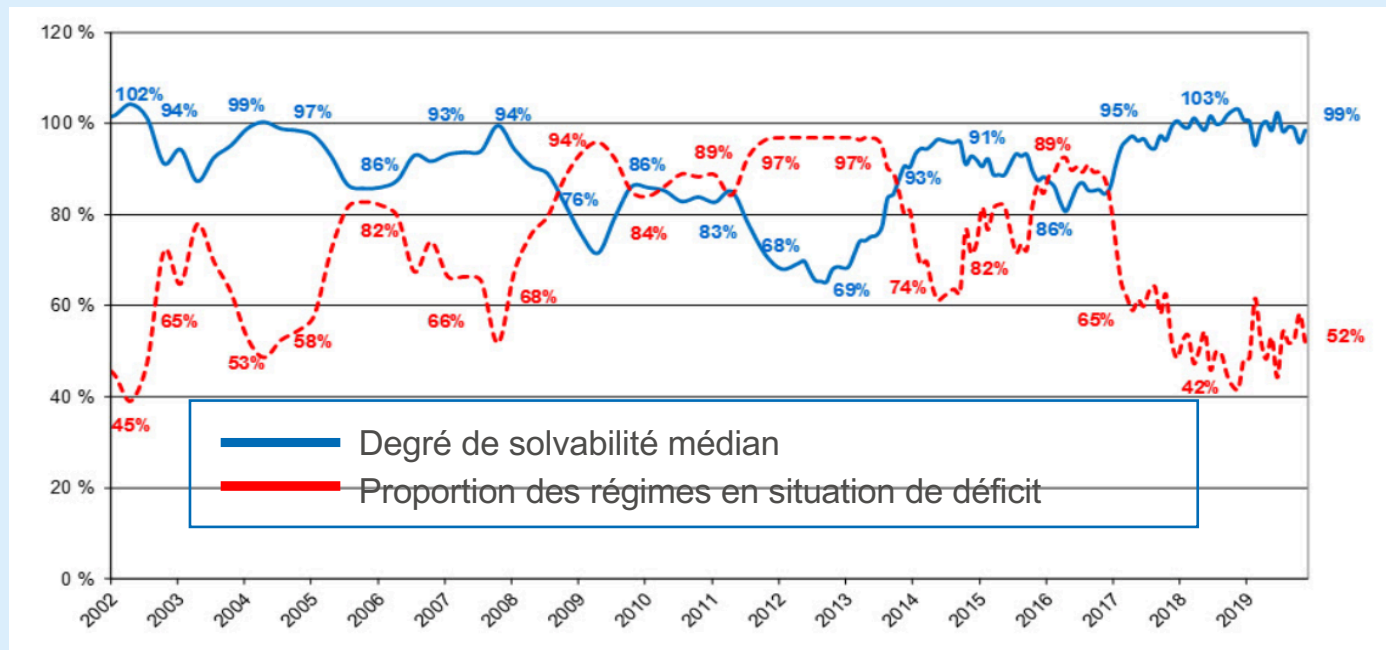
Source :
Retraite Québec

Contexte et éléments déclencheurs

- Situation financière des régimes s'est détériorée
 - Baisse des taux d'intérêt
 - Baisse des rendements sur les marchés
- Changements démographiques
 - Vieillessement de la population
 - Longévité

Contexte et éléments déclencheurs

Degré de solvabilité médian des régimes de retraite canadiens et pourcentage des régimes en situation de déficit de solvabilité



Source : Aon

CAISSES DE RETRAITE



DROITS RÉSERVÉS/apcote@lesoleil.com

Contexte et éléments déclencheurs

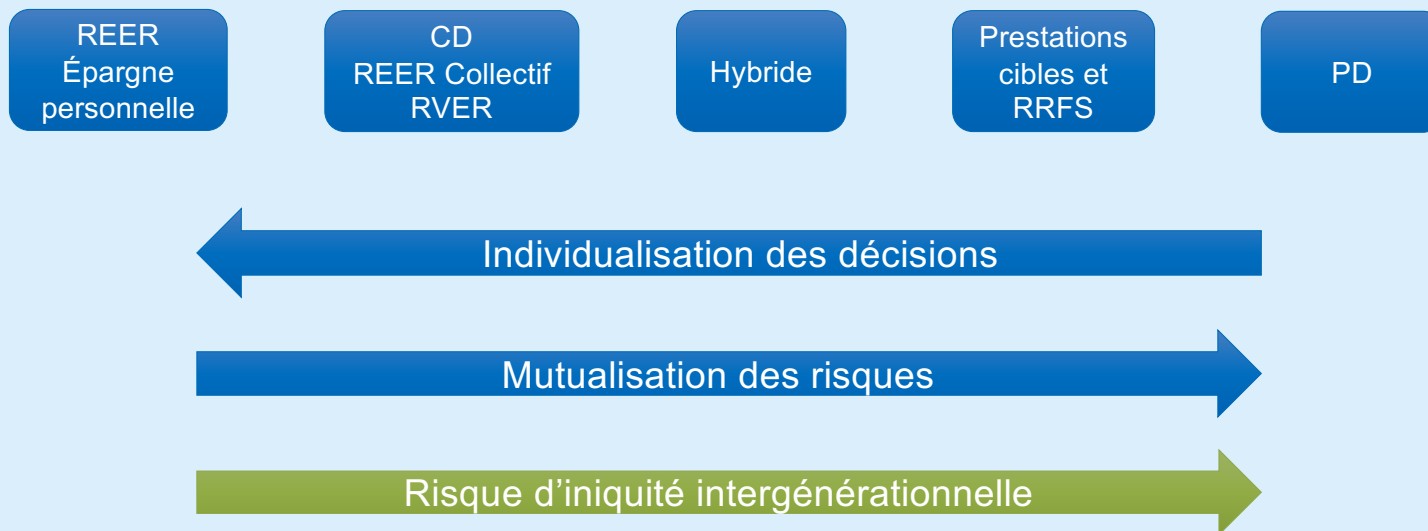
- La mauvaise situation financière des régimes PD (plus bas niveau en 2012) et l'instabilité des cotisations requises ont mené à des changements législatifs importants dans les secteurs municipal (2014) et universitaire (2016) :
 - Réduction ou élimination de l'indexation automatique
 - Partage de coût (50/50%) entre les participants et le promoteur
 - Politique de financement obligatoire (devait être mise en place au plus tard en janvier 2019), notamment (incluant régimes du secteur privé) :
 - Objectifs et stratégie de financement
 - Utilisation des excédents d'actifs

Contexte et éléments déclencheurs

- Les intervenants (promoteurs, participants, syndicats, organismes de surveillance) des régimes de retraite cherchent des solutions
 - Ne pas revivre les dernières années
 - Changements législatifs imposés
 - Modifications importantes des prestations
 - Relations de travail difficiles
 - Objectifs dans le contexte de partage de coûts et de risques :
 - Maintien d'un niveau de prestation adéquat (niveau de remplacement de revenu)
 - Stabilité des cotisations
 - Viabilité du régime
 - Équité intergénérationnelle

Contexte et éléments déclencheurs

- Le décrochage des participants de leurs régimes mutualisés est un risque réel



Évolution des régimes PC au Canada

- Régimes multi-employeurs
 - Sont dans les faits des régimes PC, même s'ils n'ont pas été identifiés comme tels
- Nouveau-Brunswick (2012)
 - Régimes à risques partagés introduits
 - Tous secteurs (privés et publics), employeur unique et multi-employeurs
- Alberta et Colombie-Britannique (2014)
 - Employeur unique (Alberta seulement) et multi-employeurs
- Québec (2012)
 - Régimes du secteur pâtes et papiers
- Discussions et projets de loi en attente pour étendre les régimes à prestations cibles à d'autres législations et/ou d'autres secteurs et contexte d'employeur unique

Fonctionnement et caractéristiques

- Cotisations fixes
 - Pourraient osciller à l'intérieur d'une fourchette étroite
- Prestations cibles définies
 - Crédits de rente s'accumulent selon une formule de rente
 - Pourrait définir séparément « prestation de base » et « prestations accessoires »
- Prestations ajustables
 - Ajustements déclenchés selon l'atteinte de niveaux critiques (à la hausse ou à la baisse)
 - Ampleur de l'ajustement doit être définie
 - Pourrait ajuster les prestations accessoires avant d'ajuster la prestation de base
- Mutualisation des risques
 - Investissements
 - Longévité

Fonctionnement et caractéristiques

	CD	PD ¹	RRFS	PC
Cotisations				
• Employeur	fixes	variables	fixes	fixes
• Participants	fixes	fixes	variables	fixes
Prestations	variables et non définies	fixes	fixes (sauf indexation)	variables et définies
Mutualisation risque d'investissement	non	oui	oui	oui
Mutualisation risque de longévité	non	oui	oui	oui
Réserve	s/o	oui (selon loi et politique de financement)	oui (suffisante pour financer l'indexation non garantie)	oui = Actif – Passif lié aux prestations de base

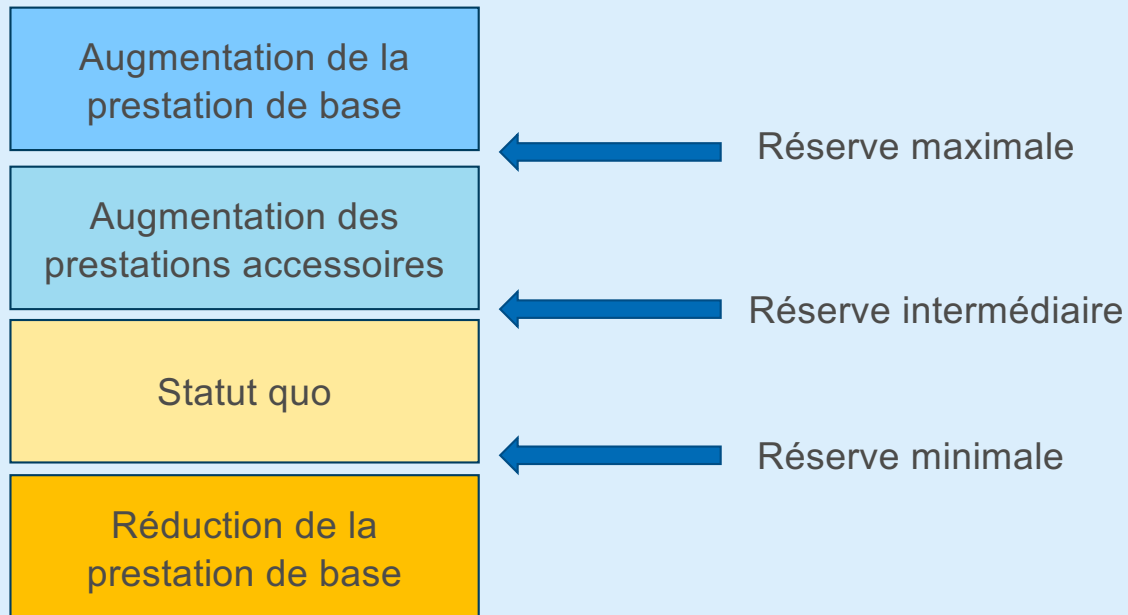
¹Sans partage de coût. S'il y a partage de coût entre l'employeur et les participants (cotisation d'exercice et/ou cotisations d'amortissement), les cotisations des participants peuvent être variables.

Fonctionnement et caractéristiques

- Élimination de l'objectif de l'évaluation actuarielle de déterminer la cotisation requise
 - Les cotisations sont fixes
 - Une évaluation actuarielle initiale devrait par contre être utilisée pour déterminer les cotisations fixes qui permettent de financer les prestations de base, et réévaluation régulièrement
- Réserve
 - L'évaluation actuarielle déterminerait la valeur des engagements de base du régime
 - Réserve = Actif – Passif lié aux prestations de base
- Établissement de niveaux critiques
 - Des niveaux critiques de réserve (déclencheurs) devraient être identifiés dans la politique de financement afin d'établir les seuils d'ajustements des prestations

Fonctionnement et caractéristiques

- Illustration des niveaux critiques



Conversion

- Une méthode de conversion doit être prévue lors de l'implantation du régime PC
- La méthode de conversion peut être prévue (ou limitée) par la loi
- Possibilités :
 - Conversion des crédits de rente accumulés dans le régime PD (sans consentement nécessaire, comme au N-B)
 - Conversion seulement si consentement (option) du participant
 - Conversion seulement si entente négociée
 - Pas de conversion des crédits de rente accumulés (régime PC seulement pour crédits futurs des employés actuels et nouveaux employés)

Administration, gestion des risques et gouvernance

- Régime PC comporte un partage plus grand des risques
 - Un partage accru du rôle fiduciaire (entre promoteur et participants) peut être considéré
 - Importance de se doter d'une politique de financement claire
 - Fourchette de variabilité permise des cotisations, s'il y a lieu
 - Niveaux critiques pour déclencher les ajustements
- Complexité plus grande du régime
 - Un plus grand nombre d'experts parmi les fiduciaires (ex. membres indépendants) est probablement souhaitable

Administration, gestion des risques et gouvernance

- Risque devrait être évalué :
 - régulièrement et fréquemment
 - avec des projections stochastiques
- Mesures possibles d'évaluation du risque :
 - Changement de mesure par rapport à ce à quoi on est familier, par exemple
 - Probabilité de devoir réduire les prestations inférieure à x%
 - Probabilité que le niveau de réserve soit plus élevé que y%

Conclusion

- Un grand nombre d'éléments à considérer quant à :
 - Écriture du projet de loi (secteurs applicables, conditions pour permettre les régimes PC, règles de conversion)
 - Conception
 - Niveaux critiques de réserve et ajustements doivent être clairement établis
 - Administration et gouvernance
 - Modification de la composition du comité de retraite
 - Rôle de fiduciaire perçu comme étant différent étant donné les ajustements potentiels des prestations
 - Politique de financement centrale
 - Communication aux participants sera critique